
ORDRE du JOUR

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

JEUDI 22 OCTOBRE 2020 à 19 h 30

- I - ADMINISTRATION GENERALE - rapporteur : Monsieur RONZIERE

- 1.1. Désignation des membres dans les commissions thématiques
- 1.2. Désignation des membres au Syndicat Mixte d'étude pour l'aménagement du bassin de la Saône et du Doubs
- 1.3. Décisions du Président et du Bureau prises en application de l'article L 5211.10 du CGCT

- II - FINANCES – rapporteur : Monsieur DUTHEL

- 2.1. Décision modificative n° 2 - budget principal
- 2.2. Décision modificative n° 2 – budget annexe Eau
- 2.3. Décision modificative n° 2 - budget annexe affaires économiques
- 2.4. Décision modificative n° 2 - budget annexe Assainissement

- III – RESSOURCES HUMAINES – rapporteur : Monsieur DUTHEL

- 3.1. Adhésion au contrat groupe assurance statutaire du CDG 69

- IV - DEVELOPPEMENT DURABLE – rapporteur : Monsieur ROMANET-CHANCRIN

- 4.1. Demande de subvention d'études auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif Starter ENR

- V - PETITE ENFANCE – rapporteur : Madame RABOURDIN

- 5.1. Convention d'objectifs avec l'association les p'tits loups du Nizerand Morgon
- 5.2. Convention d'objectifs avec l'association caladoise de garde d'enfants en structure collective « l'île aux enfants »
- 5.3. Convention d'objectifs avec l'association société lyonnaise pour l'enfance et l'adolescence

- VI - CULTURE – rapporteur : Madame BERTHOUX

- 6.1. Autorisation donnée au Président de signer l'avenant 2020 à la convention d'objectifs 2019/2022 entre la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saone, la Ville de Villefranche et le Centre Culturel de Villefranche.
- 6.2. Adhésion à l'association « Le réseau des hôtels-Dieu et apothicaireries » en lien avec le label « Pays d'art et d'histoire du Beaujolais
- 6.3. Adhésion à l'association « Cap sur le Rhône » en lien avec le label « Pays d'art et d'histoire du Beaujolais »

6.4. Autorisation donnée au Président de signer deux conventions :

- Convention de partenariat entre l'Association pour le Développement de l'Enseignement et la Pratique Artistique sur le territoire de l'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône (ADEPA) » et la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône
- Convention de mise à disposition de locaux entre l'Association pour le Développement de l'Enseignement et la Pratique Artistique sur le territoire de l'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône (ADEPA) » et la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône

- VII – TOURISME – rapporteur : Monsieur LIEVRE

7.1. Autorisation donnée au Président de signer une convention de groupement de commande – Voie Bleue – Etude jalonnement et signalétique